Image not found or type unknown

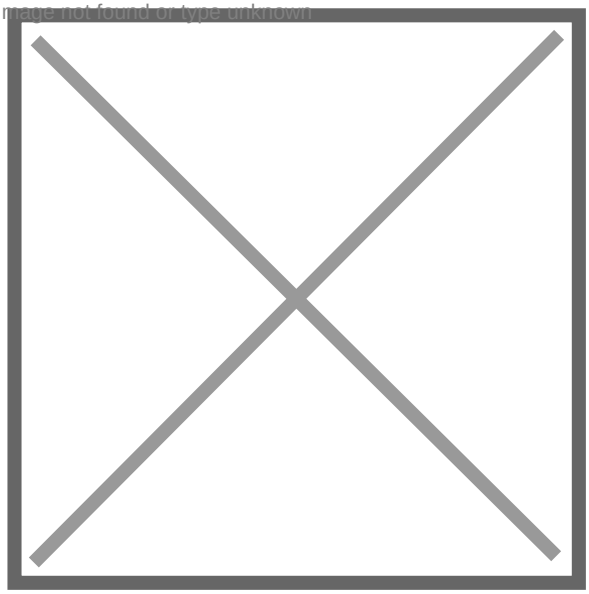

Délais de rétractation d'un achat en magasin

Par **stb_old**, le **30/03/2007** à **19:18**

Bonsoir

Suite à une erreur, je souhaite rendre un objet d'une valeur de 100 euros et me le faire rembouser. Le vendeur reffuse et me propose un avoir.
Peux t'on exiger un remboursement d'un achat réalisé en magazin ?

D'avance merci

Par **jlg_old**, le **02/04/2007** à **10:35**

Non,

Contrairement à une idée communément répandue, il n'existe aucune obligation pour un magasin de reprendre un objet, sous réserve que celui-ci ne soit pas défectueux.

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés